

# Dans l'ombre de l'État, les informels de la rue à Khartoum (Soudan)

GUILLAUME SAULOUP

> Laboratoire UMR 8586 PRODIG, École doctorale de géographie de Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
guillaume.sauloup@univ-paris1.fr

Universidad de Valparaíso  
Facultad de Arquitectura

## Márgenes

Espacio Arte Sociedad

Dans l'ombre de l'État, les informels de la rue  
à Khartoum (Soudan)

Diciembre 2012, Vol. 9, N° 11

pp. 126-135

ISSN 0718-4034

Recepción: Agosto 2012

Aceptación: Diciembre 2012

## RÉSUMÉ

Dans les rues du Grand Khartoum, le développement du commerce informel reflète les turbulences de l'histoire soudanaise. Il s'inscrit également dans l'urbanisation inégale de la capitale, qui compte aujourd'hui 5,5 millions d'habitants. Les marchands, doublement issus des quartiers et des régions marginalisées de la ville et du pays, sont en effet nombreux à travailler dans les rues des espaces centraux et attractifs de la capitale. Outre les enjeux fonctionnels et symboliques qu'elle soulève, leur présence dans ces espaces rompt avec les processus de relégation des populations «indésirables». En réaction, les autorités publiques tentent de circonscrire les activités de rue par le biais de politiques urbaines souvent répressives –et qui ont pour conséquence d'enfermer les travailleurs dans le statut d'«informels».

Fruit de recherches doctorales en cours, cet article s'attache à analyser le rôle prégnant de l'État dans la construction de l'informalité. Celle-ci éclaire en retour la nature des régimes qui se sont succédé à la tête du pays. Tour à tour révélateur de défaillances et objet d'instrumentalisations, l'informalité existe par ses relations à un État qui, en dépit des crises économiques et politiques qu'il a traversé, a su conserver sa capacité de contrôle social à Khartoum.

## MOTS CLÉS

État, informels, rue, politiques urbaines, ségrégation

## *In the shadow of the state, the street informals in Khartoum (Soudan)*

### ABSTRACT

*In the streets of Khartoum, the development of informal vending as well as the uneven urbanization of the city, reflect the turbulent history of Sudan. The capital city has a population of 5.5 million inhabitants, and there are many street vendors who work in the streets of the central and attractive areas/spaces of the capital. They come from and live on the outskirts slums of the city and marginal areas of the country. Apart from the functional and symbolic issues, the presence of street vendors in these areas, there is a conflict with the process of relegating undesirable people. In response, authorities are trying to limit street activity through urban policies, often repressive. As a result of these actions, workers have been classified as informal.*

*This article focuses on the analysis of the role of the state in creating informality. This creation, at the same time, shows the nature of the regimes that have been successful. Informality is defined by its relation with a state, which, in spite of its economical crisis and policies, maintains social control over Khartoum.*

### KEY WORDS

*State, informal, street, urban policies, segregation*

## *A la sombra del Estado, los informales de la calle de Jartum (Sudán)*

### RESUMEN

*En las calles de Jartum, el desarrollo del comercio informal refleja la turbulenta historia de Sudán. Se inserta también la urbanización desigual de la capital, que hoy en día consta de 5,5 millones de habitantes. Son numerosos los comerciantes que trabajan en las calles de los espacios centrales y atractivos de la capital. Viven y son originarios de barrios relegados de la ciudad y de regiones marginalizados del país. Además de los temas funcionales y simbólicos que plantea, la presencia de éstos en estas zonas, rompen*

*con el proceso de relegación de las personas indeseables. En respuesta, las autoridades están tratando de limitar las actividades de calle a través de las políticas urbanas, a menudo represivas. Estas acciones tienen como resultado la categorización de los trabajadores en la condición de informales.*

*Fruto de investigaciones doctorales en curso, este artículo se focaliza en el análisis del papel del Estado en la construcción de la informalidad. Esta construcción, a su vez ilustra la naturaleza de los regímenes que han tenido éxito. La informalidad se define por su relación con un Estado que a pesar de las crisis económicas y políticas, conserva su capacidad de control social en Jartum.*

**PALABRAS CLAVE**

*Estado, informal, calle, políticas urbanas, segregación*

## INTRODUCTION

Nous sommes au début de l'année 2011. Plusieurs semaines auparavant, Mohamed Bouazizi, vingt-six ans, marchand ambulant dans la ville de Sidi Bouzid, s'est immolé par le feu, avant de devenir le symbole du «Printemps Arabe». Dans les rues commerçantes et dans les souks du Grand Khartoum<sup>1</sup>, son nom est méconnu, la Tunisie lointaine, mais son histoire se murmure. Depuis quelques temps, il n'y a presque plus de contrôleurs, il n'y a plus à fuir ou à payer. Entre les marchands de rue, les discussions et les suppositions vont bon train. On aurait décidé, dans les hautes sphères de l'État soudanais, d'atténuer pour un temps les mesures coercitives à leur encontre. Le climat social serait menaçant. Le Sud-Soudan s'est rendu aux urnes pour voter son auto-détermination, et les Sud-Soudanais sont nombreux parmi les vendeurs. L'économie du pays est en berne, et le commerce de rue permet d'amortir la chute...

Derrière l'anecdote se cache la complexité des relations entre les vendeurs de rue et l'État, à la fois quotidiennes et lointaines, et difficiles à appréhender pour le chercheur. Ce sont justement ces relations que la notion d'informel a tenté de déterminer dès son invention (Hart, 1973). L'informel, désignant d'abord des économies urbaines, regrouperait ce qui se situe hors de toute «officialité». Mais les critères qui permettraient de définir ainsi l'informel (tels que le défaut de reconnaissance juridique, le non enregistrement, ...) font toujours débats, et partiellement fausse route. A chercher en quoi une pratique est informelle vis-à-vis de l'État, on passe sans doute à côté d'une question plus essentielle: pourquoi définir l'informalité en fonction de l'État – ce qui interroge, implicitement, le rôle de ce dernier dans cette définition et dans l'existence des pratiques qu'elle regroupe?

Cette problématique interpelle sans détour la nature de l'État soudanais. Quels liens peut-on établir entre l'autoritarisme des différents régimes post-coloniaux – notamment le régime actuel marqué par le couple islamisme/néolibéralisme –, la prolifération des marchands de rue et la permanence de leur statut informel? A l'échelle de la ville, les modes de gouvernance et les politiques d'aménagement semblent avoir un impact majeur, que celui-ci soit délibérément voulu ou indirectement provoqué, sur la définition de l'informalité. A la suite de Bruno Lautier (2003), il est donc nécessaire de s'interroger sur *la conjonction d'intérêts qui a fait que, dans chaque cas, le compromis politique au sein de l'État a joué en faveur du maintien de l'informalité, vue comme une mise à l'écart du droit et des normes étatiques.*

Face à ce questionnement, le choix de traiter le commerce de rue dans la capitale soudanaise n'est pas anodin. Majoritairement le fait de populations migrantes qui habitent les quartiers précaires, ce dernier se développe surtout dans les rues des espaces

centraux et aisés du Grand Khartoum. Il confronte l'urbanisation à deux vitesses de la ville et rend visible les profondes inégalités de la société soudanaise. Loin de n'être qu'une activité économique, il revêt ainsi des dimensions sociales et politiques évidentes, qui tiennent pour bonne part au terrain qui le caractérise: la rue. Dans les rues fort justement, les marchands et les pouvoirs publics nouent des rapports souvent conflictuels. Et c'est à travers le prisme de l'informalité que ces relations entre l'État et les marchands de rue, qui sont aussi plus largement des citoyens, peuvent être au mieux décryptées.

## D'UNE CRISE A L'AUTRE: L'ÉTAT, LA VILLE ET L'INFORMEL

### Les déséquilibres de l'État soudanais

Commencer par comprendre l'articulation entre l'État, la ville et informel fait d'autant plus sens dans le contexte soudanais que leur croissance fut commune. Une croissance marquée, d'abord, par des crises. Celles de l'État.

La définition de l'«informel» a glissé de l'État à l'économie à l'heure des premiers bilans sur les modèles de l'État-développeur. Représentant cette fameuse part de l'économie qui, supposait-on, était à l'écart de la production urbaine classique, l'informel s'était invité au centre des débats sur les échecs du développement dans le Tiers-monde. Et des échecs, le Soudan postcolonial, sans pouvoir évoquer toutes les péripéties politiques, allait en connaître.

La trajectoire économique du Soudan pourrait bien constituer un cas d'école des États rentiers en crise. Au tournant des années 1980, les perspectives de faire du pays le «grenier du Monde Arabe»<sup>2</sup> s'étiolaient. Les dettes internes et externes sont en très forte hausse, la monnaie chute, les flux de capitaux depuis l'étranger s'amenuisent et l'inflation s'accélère. Les contrecoups économiques sont sévères, et le Fond Monétaire International intervient dès 1978. Le voile se lève sur une politique de développement *introuvable* (Chatelus, 1989, p. 524), qui n'eut d'autre objectif que la (re)production agricole d'exportation, dont la mise en œuvre remonte à la colonisation britannique. En dépit de ses échecs, cette continuité dans les orientations économiques après l'Indépendance du Soudan en 1956 assure la survie du système politique (Al-Shazali, 1993). La dépendance au champs de coton cache alors une autre réalité de la période coloniale: la formation d'un large groupe d'élites, de commerçants et de religieux originaires des régions du nord et du centre-nord qui allait, malgré les remous de la vie politique soudanaise et les changements de régimes, dominer le pays jusqu'à ce jour<sup>3</sup>.

Le Soudan, État rentier, s'érige donc en État autoritaire dans lequel l'appareil institutionnel et territorial est au service des gouvernants. Les liens entre l'appartenance régionale (ainsi que tribale ou ethnique) et la proximité au pouvoir centralisé sont étroits. Ils déterminent une partie des investissements économiques (on continue, par exemple, à privilégier les espaces agricoles situés au centre-nord, entre les deux Nils). Cette mainmise des classes dirigeantes sur le pouvoir participe à aggraver les hiérarchies régionales et ethniques, à la fois anciennes et évolutives, qui structurent la société soudanaise<sup>4</sup>. En Afrique subsaharienne, dit-on, l'État précède la nation et c'est l'État, comme institution politico-administrative, qui, peu à peu, façonne, et impose a priori une certaine idée de la nation (Lautier, de Miras et Morice, 1991, p. 131). Si les gouvernements successifs ont fréquemment instrumentalisé l'idée d'une identité nationale arabo-musulmane («nordiste»), le morcellement des appartenances a précédé l'État, tandis que les revendications réfutant l'unité «nationale» et territoriale du pays furent, au contraire, plus récentes<sup>5</sup> (Delmet, 1993).

La construction autoritaire de l'État, sans grande rupture avec la politique coloniale, freine toute cohésion interne du pays. La situation économique très défavorable au début des années 1980 se matérialise par conséquent plus durement dans les régions marginalisées de longue date. Entre 1982 et 1985, une période de graves sécheresses et de famines se déroule notamment dans les régions dépourvues de tout investissement étatique : le Darfour et le Kordofan, à l'ouest, et Kassala, à l'est. Après une trêve de dix années, la guerre redémarre au sud en 1983<sup>6</sup>. Ces deux événements tragiques provoquent le déplacement croisé et durable de plusieurs centaines de milliers de personnes qui, pour beaucoup d'entre elles, trouvent refuge dans la capitale soudanaise. Entre 1983 et 1993, le taux de croissance urbaine atteint ainsi les 8%, et le Grand Khartoum passe de 1,3 million à 2,9 millions d'habitants (Denis, 2005). Plus d'un million de migrants sont donc venus accélérer l'étalement de la ville. La crise économique et politique devient une crise urbaine.

#### **Khartoum et l'informel, une croissance conjointe**

Les déséquilibres observés dans l'ensemble du Soudan se reportent en effet au sein de la capitale, qui catalyse pourtant l'essentiel du développement et représente près de la moitié de la population urbaine du pays (Denis, 2005). En d'autres termes, la prospérité d'une petite frange de la société khartoumoise contraste avec l'étendue des quartiers précaires. À l'image des précédents plans directeurs élaborés pour le Grand Khartoum (en 1958 puis en 1973), les prospectives du nouveau plan Doxiadis de 1991 sont caduques aussitôt publiées. Et la situation ne s'améliore pas au cours des années 1990. Le Front National Islamique s'est emparé du pouvoir en 1989 et s'isole peu à peu sur la scène internationale. Cantonné au rang de mauvais élève du FMI, l'État adopte cependant le plan d'ajustement du secteur public le plus austère de son histoire, qui concourt à limiter toute politique sociale dans les quartiers démunis : *le FMI va ainsi offrir une superbe légitimité internationale et une justification à l'absence de volonté politique, voire aux partisans d'une exclusion et d'une marginalisation des migrants des provinces* (Denis, 2005, p. 17). Le marché du travail se contracte, les salaires ne sont plus ajustés au coût de la vie démesurément haut. Ce contexte paraît finalement aboutir à une *dislocation croissante des liens entre l'État et l'économie urbaine*, tel que Richard Stren (1985, p. 86) l'observe à l'échelle du continent. Les rues de la capitale, en particulier, donnent à voir l'importance

croissante de la «force de travail libre». L'informel est en train de devenir cette fameuse «éponge à emploi».

Au Soudan, la recrudescence des «petits métiers» ne peut être analysée à partir de données officielles ou scientifiques précises (elles n'existent pas). Elle apparaît néanmoins en filigrane dans les études dédiées à l'urbanisation du Grand Khartoum des années 1980. À cette époque, El-Sayeed El-Bushra et Naila B. Hijazi (1995, p. 509) relèvent par exemple la croissance, dans tout le pays, de *la vente ambulante de produits alimentaires et de boissons, celle de cigarettes, ou le lavage de voitures. Ainsi, dans les grandes villes, des milliers de squatters quittent tous les matins leurs quartiers pour aller occuper ces emplois marginaux ou travailler comme domestiques*. Le phénomène est alors directement associé aux populations migrantes les plus vulnérables, à l'instar des «squatters» du précédent extrait, qui désignent essentiellement des déplacés de la guerre du Sud-Soudan.

Deux décennies plus tard, mes propres enquêtes auprès des marchands de rue et des ouvriers du bâtiment peuvent confirmer la sur-représentation des populations originaires du sud et de l'ouest soudanais dans ces activités (Sauloup, 2010 et 2011). Les conjonctures semblent être devenues structures, et la crise, si tenté que le terme soit adéquat, profondément urbaine. La croissance de l'informalité n'est pas seulement liée aux flux migratoires massifs – bien que la guerre du Darfour, depuis 2003, ait une nouvelle fois poussé nombre de déplacés à occuper les métiers les plus délaissés. L'informalité n'est pas non plus le reflet d'une ruralisation de la ville, ni la conséquence d'une intégration urbaine ratée. La question n'est plus de savoir si l'informalité permet l'insertion en ville, mais par quels moyens elle permet de s'y *maintenir* (Steck, 2003, p. 51).

L'expression «économie de subsistance» n'est donc pas si désuète. Le commerce de rue est en ce sens une activité où l'instabilité est quotidienne et la précarité des conditions de travail est réelle, où l'on tire les prix vers le bas et l'on ne peut agir autrement que par mimétisme (Steck, 2003). Chaque étude de cas a montré et montrera néanmoins que l'hétérogénéité au sein des activités de rue est à la mesure des innombrables définitions multicritères qui tentèrent de «sectoriser» l'informel : les revenus, les capacités d'investissement, ou encore la nature et la taille des organisations, varient d'un extrême à l'autre. Les apparences sont trompeuses, et l'informel n'est pas irrémédiablement le pauvre. À Khartoum comme ailleurs, il ne «piège» plus seulement les laisser-pour-compte du système scolaire mais aussi ses diplômés.

Les relations entre crise urbaine et informalité se recomposent. L'essor des activités de rue à partir des années 1980 conduit à une certaine saturation du système (Steck, 2003). L'informel n'est pas seulement utile aux infortunés, il assure une partie des fonctions urbaines pour tous les citoyens (approvisionnement marchand, mobilités et services en réseaux). Il ne peut s'étendre indéfiniment quand le porte-monnaie des consommateurs/utilisateurs se réduit. Alors qu'au début des années 2000, le dynamisme des quartiers aisés de Khartoum, provoqué par la nouvelle rente pétrolière, offre aux travailleurs de la rue un regain d'opportunités économiques, la dégradation des finances du pays suite à la crise internationale de 2008 (Ahmed, 2009) puis à l'indépendance du Sud-Soudan ne profite pas, au contraire, à ces derniers<sup>7</sup>. L'informel n'est donc pas qu'une réponse aux crises, il les traverse et les subit. De toute évidence, il ne peut plus être considéré comme un *phénomène*, qui

plus est sporadique et marginal. L'informalité est partie prenante de l'urbanisation, heurtée et inégalitaire, du Grand Khartoum.

### L'informel, une alternative ou une projection de l'État?

La prolifération des pratiques dites informelles fut concomitante à l'échec de l'État soudanais à impulser le développement du pays et de sa capitale. Pour autant, peut-on parler d'un véritable «secteur» capable de contourner les faiblesses de l'économie moderne et officielle, dont l'État devait être le garant (Jacquemot, 1988) ? En réalité, l'invention de l'«informel» répondit moins à l'émergence de nouvelles formes d'économies urbaines qu'à une volonté de différencier celles qui ne pouvaient pas intégrer le modèle de développement préconisé. Car le commerce de rue, comme d'autres économies qualifiées d'informelles, existaient pendant (et même avant) la colonisation dans de nombreuses villes d'Afrique subsaharienne (Coquery-Vidrovitch et Nedelec, 1991). Le marché central de Khartoum n'avait-il pas «son double indigène»? Aujourd'hui, dans le même centre-ville, le *souk el arabi* se dédouble toujours, cette fois sous les arcades, sur les trottoirs et dans les rues environnantes... C'est donc l'importation du concept de développement, et par extension de celui de l'État<sup>8</sup>, qui définit l'informalité.

L'augmentation des activités regroupées sous le vocable «informel» confronta rapidement le modèle de développement à ses propres limites : sur le continent africain en particulier, la ville n'est pas le produit des industries qui, en Europe, inaugurèrent la modernité économique (Coquery-Vidrovitch et Nedelec, 1991). Étant donné son importance dans l'urbanisation du Grand Khartoum, l'informel, tel qu'identifié, pouvait-il représenter une autre voie de développement? Claude de Miras observe qu'en Amérique Latine, dans les années 1970, le terme informel avait remplacé celui de marginalité pour faire entrer de plain-pied ces pratiques de pauvreté et de subsistance populaires dans le champ de l'idéologie des politiques économiques (Lautier, de Miras et Morice, 1991, p. 111). L'informel représenta la clé d'un développement «par le bas» qui fut aussi bien défendu, avec des objectifs certes opposés, par les tiers-mondistes que par les néolibéraux. Pourquoi ce type de projet échoua dans son ensemble et eu, nous le verrons, peu de résonance au Soudan? Il semble que l'informalité ne se comprenne pas hors de l'État, elle ne se trouve pas dans l'autre, l'étrange, l'incertain, le bhundu (Darbon, 1990: 38), elle n'est aucunement une alternative (Lautier, 2003).



Photo 1. Le lavage de voitures nécessite très peu d'investissements matériels et compte donc parmi les activités de rue les plus précaires. (Mai 2010, cliché: G. Sauloup).

Si le modèle fut importé, cela ne signifie pas que l'État n'ait aucune substance. D'une part, l'État a une profondeur historique (Banégas, 1999) qui explique en partie la construction conflictuelle du Soudan post-colonial. Le modèle a d'autre part été réapproprié, et a donné naissance à un État soudanais simultanément «fort» et «mou», pour reprendre le paradoxe observé par Jean-François Médard (1990, p. 27) à l'échelle africaine: *État fort, parce qu'État autoritaire reposant largement sur l'arbitraire et la violence exercée hors de tout cadre légal. Cet absolutisme va de pair avec une telle inefficacité que cet État fort est en réalité largement impuissant, malgré sa capacité de nuisance, car il est incapable de traduire les objectifs qu'il se donne en politique effective*. Une «nature ambiguë et hybride» (Médard, 1990, p. 26) qu'il convient dès lors de confronter à la définition et à la particularisation de l'informalité, au travers notamment des politiques urbaines adoptées à l'égard du commerce de rue.

## L'ÉTAT, MOTEUR DE LA DISSOCIATION FORMEL/INFORMEL

### L'institutionnalisation de l'illégalité

Interroger le rôle de l'État dans l'existence des pratiques «informelles», aussi diverses soient-elles, revient d'abord à analyser son pouvoir de régulation. Le glissement fréquent de l'expression «économies informelles» à celle d'«économies non-enregistrées» met le doigt sur une première réponse. A Khartoum, l'enregistrement (à laquelle s'adjoint le respect de la loi) est principalement du ressort de la *mahaliya*<sup>9</sup>, une division administrative intra-urbaine en l'occurrence chargée de l'imposition et de l'inspection du travail. Observées dans de nombreuses situations hors du cas khartoumois, l'instabilité des revenus, l'absence de protection sociale (assurance, sécurité sociale, droit du travail, représentation syndicale) ou encore la taille de l'activité (auto-emploi) sont des caractéristiques qui traduisent l'irrégularité des travailleurs de l'informel. Cette irrégularité doit néanmoins être relativisée. Non seulement cette dernière n'est pas le propre des petites économies urbaines mais elle est extrêmement variable, et finalement assez floue. Les arrangements avec les autorités compétentes, parfois eux-mêmes illégaux (bakchichs), sont par exemple courants.

Officiellement, les autorités publiques n'établissent aucune distinction entre l'informel et l'illégal. Elles ont mis en place un arsenal juridique visant à interdire toute vente ambulante et à limiter de manière drastique les espaces d'activité légaux (Abdalla, 2008). Les démarches de régularisation sont complexes, coûteuses et passablement méconnues des travailleurs. Les taxes journalières qui s'appliquent directement sur le lieu de travail, dans les espaces marchands les plus attractifs, sont élevées. Par conséquent, une large majorité des vendeurs évolue sans aucune autorisation. Comment expliquer ce décalage, ces dysfonctionnements, qui ne sont d'ailleurs pas propres au Soudan ? Deux réponses initiales s'opposent, à partir d'observations souvent semblables. L'appareil politique serait d'un côté inadapté et trop lourd, en somme bureaucratique (De Soto, 1989, p. 131). De l'autre, les défaillances seraient imputables à un affaiblissement général de l'État. La vérité se trouve sans doute dans un entre-deux, qui ne doit pas faire abstraction du fait que l'illégalité peut constituer un véritable levier pour l'État. Dans le contexte brésilien, Alain Morice se demande si *la loi ne serait-elle pas aussi un produit de l'informalité? (...) Prenons l'exemple du Code du travail brésilien. (...) Il n'est pas conçu*



pour être respecté, mais pour créer et reproduire des filières informelles de prélèvement et de redistribution du produit, tant à l'échelle des administrations que des employeurs privés (Lautier, de Miras et Morice, 1991, p. 204). L'inadaptation et l'absence d'évolution des conceptions juridiques de l'informalité sont aussi la marque d'une volonté politique.

L'illégalité associée à certaines activités urbaines n'est pas uniquement liée aux défaillances de l'État. Les politiques publiques peuvent sciemment l'accentuer. L'histoire des kiosques dans les rues de Khartoum est à ce titre éclairant. Les kiosques de rue sont des petits commerces dont les emplacements sont fixes et dont la liste de produits vendus (journaux, articles de bureau, fruits et légumes) est généralement fixée par contrat avec la *mahaliya* (Photo 2). Apparus au cours des années 1970, les kiosques constituèrent longtemps une solution intermédiaire pour les marchands qui n'avaient pas la possibilité d'acquiescer une véritable boutique (Post, 1995). Jusqu'à l'arrivée au pouvoir du Front National Islamique en 1989, la gestion des kiosques est assez souple, la *mahaliya* impose des taxes mensuelles moyennes et tolère l'abondance des kiosques qui ne les paient pas. Rompant avec cette politique peu maîtrisée, le nouveau régime met en œuvre la destruction de 3000 à 4000 kiosques (environ 80% du total), notamment dans et autour des grands souks. La logique ne s'arrête pas à la capitale mais s'étend à tout le pays. Dans la ville de Kassala, non loin de la frontière érythréenne, Johan Post (1995) relève l'annulation de toutes les licences octroyées aux kiosques, et leur destruction ou leur relocalisation dans les souks périphériques. A Khartoum comme à Kassala, de nombreux marchands ont décidé de continuer à vendre au même endroit, sur des stands plus précaires et sans autorisation.

A partir du début des années 2000, l'exemple des kiosques s'inscrit dans une dynamique plus générale de suppression systématique de tous les permis et de toutes les taxes qui pouvaient jusqu'alors rattacher les marchands de rues à la *mahaliya*. Cette politique publique a amplifié les difficultés déjà importantes d'accession aux commerces patentés, dont la propriété se transmet fréquemment par héritage et dont le prix de location a, dans les principaux espaces commerciaux de l'agglomération, considérablement augmenté ces dernières années. La séparation est donc de plus en plus nette entre le commerce légal et le commerce de rue, y compris dans l'esprit et le discours des marchands eux-mêmes. L'État a contribué à la croissance du commerce de rue, qu'il a simultanément et avec plus d'ardeur cherché à endiguer.

#### Dans l'étau d'une réponse répressive

«Ennemis», «migraine», «cauchemar», les marchands ne manquent pas de qualificatifs pour désigner la *mahaliya*, ou plutôt ses contrôleurs, les *kashat*<sup>10</sup>. *La dernière fois, ils sont arrivés comme ça, sans que je fasse attention, je n'y pensais pas, j'ai réussi à prendre l'argent et les marchandises. J'ai laissé la vitrine, mais ils ne l'ont pas prise*<sup>11</sup>. Omniprésents, les contrôles rythment le quotidien des vendeurs de rue. Les risques encourus sont très aléatoires, chaque marchand en a une expérience propre. Les confiscations de marchandises et de matériels sont courantes. Les négociations sur place ou au pied du camion, qui embarque les prises de la journée, tournent généralement court. Les vendeurs trop souvent rattrapés par la patrouille sont passibles de courts séjours en prison.

Une véritable géographie mouvante des activités se dessine en fonction des contrôles. A grande échelle, le vendeur se place et se déplace dans la rue en évitant les points critiques : un carrefour



Photo 2. Un kiosque de rue, ou «kushuk» (Mars 2011, cliché: G. Sauloup)

par lequel arrivent les *kashat*, un trottoir impossible à quitter en vitesse. A petite échelle, le vendeur choisit son quartier de vente en confrontant l'intensité des contrôles à celle des clients. Lors de périodes de contrôles renforcés au centre-ville, il peut par exemple basculer du quartier commerçant au quartier administratif, où il trouvera refuge. Plus généralement, des marchands ambulants sans emplacement défini tournent de jour en jour entre plusieurs espaces de vente, suivant la présence des contrôles. Toutes ces adaptations composent, selon la formule de Joël Meissonnier (2006), *une sorte de "danse" du vendeur ambulant qui contourne l'interdit au sens propre comme au figuré. Il passe, s'approche, puis s'installe à la limite de l'interdit (...). Chaque vendeur s'est construit une représentation spatiale du risque.*

Les méthodes de contrôle souvent arbitraires, parfois brutales, en disent beaucoup sur la nature de l'État et sur ses rapports avec la société khartoumoise. Elles représentent l'une des préoccupations majeures des marchands de rue et stigmatisent leur informalité. Si elles ne sont bien entendu pas spécifiques à Khartoum (voir le cas de Lagos: Fourchard, 2006), leur intensité se comprend toutefois dans une politique de contrôle social plus large.

Les premières années du régime du FNI ont été marquées par la mise en place d'une décentralisation *en trompe l'œil*, pour reprendre l'expression de Marc Lavergne (1997). Avec les *mahaliyat*, le processus de décentralisation crée les comités populaires (*lajna esh shaa'biya*), qui constituent le dernier maillage administratif de la ville. Les comités, dont les membres sont affiliés au parti, organisent la vie locale des quartiers et sont l'instrument d'une surveillance auquel tout vendeur de rue ne peut complètement échapper. Par une même logique, la mainmise de l'État sur la vie associative accentue la faiblesse (voire l'inexistence) des organisations syndicales chez les marchands de rue. Leur capacité de négociation avec les autorités publiques, d'une importance notoire dans de nombreuses villes en développement (Cross, 1998), s'en retrouve diminuée<sup>12</sup>.



Photo 3. Un stand donné par l'une des compagnies de téléphonie mobile soudanaise, sans que le marchand ne lui soit affiliée ou qu'il ne doive commercer exclusivement ses produits. Février 2011, cliché: G. Sauloup

Le contrôle des activités marchandes symbolise l'intégration politique de la société, qui n'a pas eu pour résultat l'émergence du local et de la participation citoyenne mais l'accentuation de la capacité coercitive de l'État soudanais (Baillard et Haenni, 1997). Les réformes de décentralisation et de participation de la société civile, préconisées par les ajustements structurels des années 1990, ont donc paradoxalement renforcé l'assise sociale d'un *État minimum* (Baillard et Haenni, 1997). En conséquence, la répression à l'encontre des métiers de la rue est peu accompagnée de projets de régularisation ou de modernisation qui, ailleurs dans un contexte de néolibéralisation, sont présentés comme des solutions à leur irrégularité fiscale et spatiale.

### Les contradictions d'un désengagement

L'ouverture et le rebond économique du Soudan au tournant des années 2000 changent-ils la donne? De nouveaux acteurs et de nouveaux modèles viennent-ils contourner l'État et favoriser la régularisation des économies supposées informelles?

Le principe du micro-crédit a fait son apparition mais reste inaccessible aux travailleurs irréguliers. Les projets qui visent à canaliser le commerce de rue grâce à de nouveaux marchés, entièrement réservés aux vendeurs «informels», n'ont pour le moment débouché que sur la création de petits souks périphériques et journaliers dans la ceinture du Grand Khartoum. Outre le fait que le commerce de rue soit difficile à déplacer des espaces les plus empruntés, ce type d'initiative peut conduire à l'éviction d'une partie des commerçants et à un renforcement du contrôle des autorités publiques —nous serions bien loin des «zones franches» imaginées par H. de Soto (1989). On le voit, la notion de formalisation se réfère elle aussi à une dissociation politique entre formel et informel qui, économiquement, est une illusion. Les marchands de rue se fournissent en effet dans les circuits légaux et un certain nombre de petits métiers —et de travailleurs— vivent sur cette frontière formel/informel bien peu linéaire. Entre concurrence et complémentarité, le commerce de rue est indissociable du fonctionnement général des souks et indispensable pour la diffusion des produits de consommation courante.

Cette illusion, les grandes sociétés commerciales l'ont intégré. Elles sont de plus en plus nombreuses à recourir aux marchands

pour toucher directement le «marché de la rue». Un exemple parmi d'autres, le développement de la téléphonie mobile s'appuie sur le commerce de rue, via les marchands de crédits prépayés. Les trois grands opérateurs actifs au Soudan n'ont pas eu de mal à en saisir les avantages : les marchands s'inscrivent au plus près des mobilités des habitants, ils sont visibles, flexibles et, disons-le, remplaçables et peu chers. Par la distribution de matériels en tout genre, du petit stand au veston (pourvu que le logo soit voyant), les marchands intègrent également la stratégie publicitaire de ces entreprises dans des rues en pleine mutation (Photo 3). L'utilisation du commerce de rue par des firmes mondialisées est un processus commun à de nombreuses métropoles du globe. Caroline Stamm (2008) a pu repérer des situations semblables à Mexico, où l'un des grands acteurs est d'ailleurs une société de téléphonie. La différence essentielle entre Mexico et Khartoum tient néanmoins aux statuts des vendeurs de rue qui, s'ils ne sont pas toujours en règle vis-à-vis des autorités publiques mexicaines, sont au moins sous contrat avec lesdites entreprises. Dans la capitale soudanaise, les travailleurs affiliés à ce type de sociétés sont très rares, et leur seul contact avec l'entreprise se résume à leur distributeurs qui, de la fenêtre de leurs voitures, leur tendent les marchandises pré-vendues.

La participation des marchands aux transformations néolibérales ne laisse ni supposer une véritable privatisation de la rue ni ne préfigure une reconnaissance de ses activités. Elle s'intègre dans une pratique ancienne consistant à déléguer une part du financement des infrastructures publiques à de grands commerçants ou industriels, qui s'assurent en retour de la bienveillance du régime (Baillard et Haenni, 1997). Elle illustre la collusion entre l'État et la bourgeoisie économique, autant que la confusion entre le public et le privé. L'informalité se situe au croisement d'intérêts politiques et économiques, et le secteur du bâtiment en serait un autre exemple: les ouvriers, dont une écrasante majorité travaillent dans une complète irrégularité, sont à la base d'un boom immobilier que l'État (ses agents) capte en partie.

Instrumentalisée, la césure entre l'informel et le formel peut concourir à la reproduction du système politique. Mais cela n'explique aucunement l'intensité des contrôles ni la compression légale observées au sein du commerce de rue. L'irrégularité des activités ne peut être l'unique raison, surtout quand les autorités publiques en use. Afin de comprendre pourquoi l'informalité cristallise à ce point l'attention de l'État, je m'appuierai sur le cas du *souk el arabi*, un marché incontournable par sa taille et sa situation centrale.

## LE REJET DE L'INFORMEL. L'EXEMPLE DU SOUK EL ARABI

### De la congestion urbaine à l'«encombrement humain»

Planifié durant la période coloniale et situé dans le «vieux» centre-ville, qui longe les bords du Nil, le *souk el arabi* est constitué de galeries intérieures et de boutiques ouvertes sur la rue, où le commerce a depuis largement débordé. Le *souk el arabi* rassemble ainsi le plus grand nombre de marchands de rue du Grand Khartoum. Une intense activité qui débute tôt dans la journée, alors que les premiers travailleurs et étudiants traversent le centre-ville, et finit tard le soir, bien après la fermeture de la plupart des magasins. Le *souk el arabi* est en sus le nœud central des mobilités urbaines. Autrefois point de chute des routes en direction des provinces du sud, il constitue aujourd'hui l'espace de convergence des lignes de bus, et le passage inévitable entre Khartoum et Omdurman. Avec l'augmentation de



ces mobilités, la fonction circulatoire (Steck, 2006) des environs du souk est devenue un enjeu d'aménagement crucial.

Les marchands sont accusés de détériorer et d'encombrer les rues du centre-ville – encombrement dont, par ailleurs, ils tirent profit. Pour résoudre ce problème, les pouvoirs publics ont tenté de décentrer les activités commerciales vers de nouveaux souks périphériques à partir des années 1970 (Denis, 2005). Plus récemment en 2009, la grande gare routière, espace marchand par excellence, a été transférée du cœur du *souk el arabi* à la lisière sud du centre-ville. Mal conçue, mal utilisée, cette nouvelle gare routière s'est rapidement avérée défailante. Les entraves à la circulation n'ont pas été atténuées mais déplacées, et certaines rues situées entre le souk et la gare sont désormais entièrement occupées par les abris et les étals des marchands (Photo 4). La politique de destruction des kiosques, évoquée plus haut, participe de cette volonté réaffirmée de faire respecter le droit de l'urbanisme. Elle signe le retour de l'État dans l'espace public, en proie à un conflit d'usages, mais aussi d'images.

Les politiques menées à l'encontre des métiers de la rue se comprennent également par le maintien du dualisme modernité/archaïsme, partiellement hérité de l'urbanisme colonial et déterminant dans les représentations du clivage formel/informel. L'animation des rues par les marchands, *imagerie des villes africaines* (Steck, 2003, p.74), ne concorde pas avec le projet urbain qui fait aujourd'hui la part belle à l'identité arabo-musulmane de la ville. Dans la partie ouest du centre-ville sont sortis de terre les premiers buildings du grand projet *Al Sunut*, un futur centre d'affaires et de résidences conçu sur le modèle architectural de Dubaï (Choplin et Franck, 2010). S'il on peut douter qu'il soit un jour complète-

ment réalisé, ce projet est le symbole d'une politique d'«espace vitrine» caractéristique de l'ouverture néolibérale (cf Bromley, 1998). De par sa situation, le quartier du souk, bien que vieillissant, fait et fera de plus en plus partie de cette dynamique. Par projection, les visages de la pauvreté devront disparaître.

Les rues du souk sont fréquentées par toutes les composantes de la société khartoumoise et soudanaise (Choplin, 2006). Elles rendent visibles des populations qui, à l'instar des mendiants, femmes ou enfants, le sont moins dans d'autres quartiers. Depuis le régime militaire de Nimeiri (1969-1985), qui introduisit les premières lois islamiques, et davantage encore après l'arrivée au pouvoir du Front National Islamique en 1989, les discours des pouvoirs publics ont mis en liens l'arrivée des migrants (notamment du sud) et la déliquescence de la ville. La criminalité et la pauvreté, dans des rues jugées pieuses et calmes par le passé, leur ont été imputés. Les travailleurs de la rue n'ont pas échappé à ces représentations. Ils ont été assimilés pêle-mêle aux autres figures de la marginalité, aux *encombres humains*<sup>13</sup> (Faye et Thioub, 2003), et dans le même mouvement aux logiques de répression. Pour les femmes notamment, la vente dans la rue a toujours fait partie des emplois les plus déclassés, car soumis au regard de la rue et des hommes. Il est fréquent d'entendre dire qu'une marchande de thé, qui détient paradoxalement un rôle incontournable dans la vie khartoumoise, est forcément veuve, non musulmane et migrante – ce qui est loin de la vérité.

De la norme urbanistique à la norme sociale, les distances sont donc courtes. La notion d'informalité comporte cette idée de déviance que Jérôme Monnet (2010, p. 15) illustre en prenant l'exemple des relations entre la peinture de castes et les hiérar-



Photo 4. Une rue «accaparée» entre le souk el arabi et la nouvelle gare routière de Khartoum, où la taille des étals témoignent de la pérennité des installations marchandes. Février 2011, cliché: G. S.

chies sociales, au temps de l'Amérique colonisée par les Espagnols: *Depuis la colonisation jusqu'à nos jours, le concept raciste de "sang pur" a permis de soutenir des analyses et des actions ségrégatives. Dans cet ordre d'idées, la création puis la persistance de la dichotomie formel/informel ne reviennent-elles pas à soutenir qu'il existe une économie formelle représentant un idéal de pureté à atteindre?* A Khartoum, l'informalité fait apparaître la complexité de l'ethnisation des rapports sociaux (Denis, 2005, p. 37) et des divisions sociales qui lui sont associée.

En définitive, les rues du centre-ville forment un espace où les enjeux sont pluriels : fonctionnels, symboliques, et avant tout socio-politiques. Ce ne sont pas seulement des activités économiques qui sont regroupées et visées par des politiques répressives, mais bien aussi les hommes et les femmes qui y participent.

#### Les informels au centre d'un urbanisme sécuritaire et ségrégatif

La volonté de contrôler les activités de rue, et plus largement les citoyens, fait appel à une politique sécuritaire constamment présente dans l'histoire de la ville et de son aménagement (Lavergne, 1999). L'important déploiement policier et militaire répond par exemple aux mouvements de contestations politiques qui se sont, à diverses époques, manifestés dans ses rues. Depuis les années 1980, le recourt épisodique au couvre-feu a contribué à éteindre l'animation nocturne du souk. Les démonstrations de force recourent aussi à une multiplicité de géosymboles, qui servent à scander le contrôle territorial du pouvoir en place et, ces vingt dernières années, l'importance croissante de la religion à Khartoum (Ahmad, 2000). Les statues évoquant les vertus de l'Islam ont remplacé celles de l'époque coloniale. Des rues, des kiosques à journaux et des épiceries ont pris le nom de martyrs de la guerre du Sud-Soudan. Analysant les premières années du gouvernement d'Omer el Beshir, Adil Mustapha Ahmad (2000, p. 321) raconte l'ambiguïté de ce qu'il surnomme ironiquement le conflit entre le «rouge» et le «vert»: alors que la publicité pour la marque américaine Coca-Cola se déployait dans les rues de la ville, le gouvernement décidait que tout magasin ou tout kiosque obtiendrait un renouvellement de licence à condition que sa devanture fut repeinte de la couleur verte de l'Islam.

Théâtre de la mise en scène du pouvoir étatique, les rues du souk font surtout l'objet d'un contrôle social plus affirmé car plus difficile à obtenir. Ces rues constituent toujours des espaces de rencontre, malgré la réduction et la mise en surveillance drastiques des espaces publics à Khartoum (Choplin, 2006). Le souk *el arabi* concentre par exemple des lieux de sociabilités «sudistes» (écoles supérieures, églises, boutiques...), qui s'étendent aux rues et aux trottoirs environnants, autour de petits commerces très fréquentés par ces derniers (Bureau, 2011). Mais les crispations occasionnées par le cosmopolitisme du souk ne s'arrêtent pas à des questions sécuritaires: elles révèlent la présence contestée de populations qui, à l'instar de nombreux marchands de rue, viennent des quartiers relégués pour se distraire, consommer et bien sûr travailler dans le centre-ville.

La majorité des vendeurs de rue du souk *al arabi* habite en effet les espaces périphériques du Grand Khartoum, qui ont pour la plupart été créés par l'arrivée de populations migrantes (surtout originaires du sud et de l'ouest du pays). L'éloignement des quartiers précaires est un processus ancien. A partir du milieu des années 1980 cependant, l'intensification des flux migratoires vers Khartoum accélère le rythme des installations aux marges de la ville et dans les interstices du résidentiel légal. Au fil des années se

met en place un gradient centre-périphérie dans lequel se lisent les appartenances régionales et la date d'arrivée en ville des habitants (Denis, 2005). L'étalement périphérique est accompagné, à des degrés divers, par une accessibilité limitée aux services urbains (équipements routiers, de santé, d'éducation, transports en commun, réseaux d'eau et d'électricité). Il implique des effets de distance très contraignants et engendre des difficultés d'accès aux principaux lieux d'activités économiques qui, à l'image du souk *el arabi*, se situent dans les quartiers centraux.

Si cette éviction progressive vers les périphéries répond à des logiques économiques (une pression foncière et immobilière accrue), si elle met en lumière une défaillance certaine des autorités publiques à maîtriser l'étalement urbain, c'est néanmoins la permanence des politiques de régulation et de relégation menée par les gouvernements soudanais qui en est le principal moteur (de Geoffroy, 2009). L'État s'appuie sur sa maîtrise du foncier urbain et manœuvre la juridiction pour repousser les populations «indésirables». Les régularisations de terrains se succèdent aux opérations de déguerpissements.

Dans ce contexte, les mesures de répression impulsées contre les marchands de rue du centre-ville prennent une autre signification. Elles sont la continuité de politiques ségrégatives et ne ciblent donc pas seulement les activités, mais également les marchands appartenant aux populations ségréguées. Autrement dit, les politiques urbaines ne visent pas uniquement à *créer des lieux spécifiques pour les déplacés, mais aussi de les contraindre à y vivre*<sup>14</sup> (de Geoffroy, 2009). A cet égard, l'histoire d'un autre souk, le souk *el markezi*, est éclairante.

Grand marché des fruits et légumes, le souk *el markezi* est construit au sud de Khartoum en 1974, dans le but de décongestionner le souk *el arabi*. A la fin des années 1980, des migrants Dinka originaires du Sud-Soudan s'y installent illégalement (Yath, 1995). Accusés de dégrader et de criminaliser les lieux, ils sont expulsés *manu militari* entre octobre 1990 et février 1991, et conduits au nouveau camp de déplacés de Jebel Auliya, à 45 km au sud de Khartoum (Yath, 1995). Pour les Dinka, le souk *el markezi* n'était pas seulement un lieu de squat, il était un point d'accueil des nouveaux arrivants à Khartoum, et un espace d'activités. Cet épisode de l'histoire du souk *el markezi* a incarné l'exclusion de certaines populations migrantes. Une exclusion qui avait aussi pour volonté de réduire les possibilités d'emplois, et donc d'insertion en ville, pour ces dernières.

## CONCLUSION

Le Grand Khartoum serait-il aujourd'hui partagé entre une ville formelle et une ville informelle? La réalité ne peut être si tranchée. Le gradient centre-périphérie (évoqué plus haut) s'est complexifié. L'étendue des quartiers d'occupation illégale a par exemple diminué, alors que la diffusion des équipements urbains a quant à elle progressé. Le terme «périphérie» a toujours un sens, mais la capitale soudanaise est de plus en plus fragmentée. Les mobilités de travail entre les espaces relégués et le centre de la ville représenteraient ainsi toujours un moyen de relier les deux villes, si elles existent, ou tout du moins de freiner les effets de l'étalement et de l'isolement.

Pour ces travailleurs de la rue, se rendre au centre-ville reste avant tout un défi quotidien, sur le trajet et sur place, comme nager à contre-courant des processus de relégation. Et l'État qu'on «affronte» correspond bien davantage à la figure du contrôleur de permis



qu'au portrait d'un État autoritaire omnipotent – qu'il ne faudrait pas non plus dresser trop vite: *En réalité, au-delà des apparences, l'État est faiblement institutionnalisé et peu différencié de la société. Le politique, l'économique, le sociétal et particulièrement le domestique s'interpénètrent. (...) De plus, l'État, le régime politique et les autorités se trouvent télescopés et se confondent. L'État est en fait détourné, subverti, colonisé de l'intérieur par ses agents, ces derniers devant impérativement redistribuer à la société* (Médard, 1990, p. 29).

Le pouvoir circule entre acteurs et entre échelles au sein de l'appareil d'État, et que l'on soit un petit marchand de rue ou un grand commerçant du souk, les relations personnelles avec les autorités comptent. Remettre l'État au centre d'une réflexion sur l'informel invite à privilégier des analyses par le bas, à partir du marchand de rue qui, désigné «travailleur informel» se voit aussi considéré comme un citoyen informel, de seconde zone, dans l'ombre de l'État.

## NOTES

1 L'appellation «Grand» Khartoum correspond à l'agglomération des trois villes situées à la confluence des Nils Blanc et Bleu : Khartoum, Omdurman et Khartoum Nord (aussi appelé Bahri).

2 Au milieu des années 1970, les financements internationaux, pour une large part en provenance des États du Golfe, affluent en direction des vastes campagnes irriguées au sud de Khartoum. Les rapides désillusions sont à la hauteur des ambitions initiales, et les grands projets (barrages, canaux, fermes d'élevage, ...) tournent court (Chatelus, 1989).

3 Ce groupe correspond aux 'awlād el balad (enfants du pays), qui rassemble des populations originaires de la grande région de Khartoum et de la vallée du Nil, initialement majoritaires dans la capitale.

4 Les souvenirs de l'esclavage organisé au sud du Soudan, mais aussi à l'ouest (le Darfour), marquent par exemple durablement les rapports sociaux.

5 Elles ont mené à la sécession de la République du Soudan du Sud le 9 juillet 2011.

6 Une première guerre entre l'État et des mouvements armés du sud avait éclaté l'année même de l'Indépendance, en 1956, pour se poursuivre jusqu'en 1972.

7 L'exportation pétrolière démarre en 1999 à hauteur de 116 680 barils par jour, et augmente rapidement (486 700 barils en 2009) pour faire du Soudan l'un des principaux pays pétroliers d'Afrique subsaharienne. La structure des exportations a été totalement bouleversée. Le pétrole représente désormais plus de 80% des exportations (Denis, 2005, p. 32). L'Indépendance du Sud-Soudan en juillet 2011 s'accompagne d'un contentieux sur la répartition des concessions pétrolières. La chute des revenus du pétrole au Nord engendre une inflation sévère des produits de consommation courante et une dévaluation de la monnaie.

8 L'État n'était pas vraiment à faire, il était simplement à africaniser (Médard, 1990, p. 25).

9 La mahaliya représente l'échelon administratif inférieur à l'État fédéré de Khartoum (la wilaya). La seule ville de Khartoum (sans compter, donc, les villes voisines Omdurman et Khartoum Nord) est

partagée en sept mahaliyat, elles-mêmes divisées en de nombreuses localités (wihda al-idariya). Ces subdivisions, issues d'un processus de décentralisation du pays, sont directement subordonnées au gouvernement (le Président de la République désigne par exemple les gouverneurs des wilayat et les directeurs des mahaliyat).

10 Le terme kasha désigne aussi le contrôle en lui-même.

11 Adam, un vendeur de crédits téléphoniques et de cigarettes du quartier Khartoum 2.

12 Une capacité déjà réduite par le simple fait que les marchands de rue entrent peu dans les stratégies électoralistes : les soudanais ne votent pas.

13 Expression qu'Ousseynou Faye et Ibrahima Thioub (2003) ont relevé dans les discours politiques de la fin des années 1960 au Sénégal, alors que le commerce de rue entrait en contradiction avec l'émergence de l'économie touristique.

14 La citation fait référence à la création par l'État, en 1987, de quatre dar es salam («terres de paix») autour de la capitale, puis de quatre camps de déplacés trois ans plus tard. Plus récemment, des quartiers de «relocalisation» ont aussi été planifiés (de Geoffroy, 2009). La particularité de ces lieux d'«accueil» n'efface toutefois pas la portée générale de l'affirmation: la ségrégation pousse à l'isolement des espaces périphériques dans leur ensemble.

## BIBLIOGRAPHIE

ABDALLA, M. A. (2008). *Poverty and inequality in urban Sudan: Policies, institutions and governance*. Leiden: African Studies Collection.

AHMAD, A. M. (2000). *Khartoum blues: the "deplanning" and decline of a capital city*. *Habitat International*, N° 24, pp. 309-325.

AHMED, M. M. (2009). *The Impact of the International Financial Crisis on the Economy of the Sudan*. Sudan Report SR - Chr. Michelsen Institute, 30 p.

AL-SHAZALI, S. A. (1993). *Sous-développement, crise globale et crise économique*. *Égypte/Monde arabe*, N° 15-16, pp. 21-26.

BAILLARD, I. et HAENNI, P. (1997). *Libéralité prétorienne et État minimum au Soudan. L'effort civique: entre la poudre et les travaux publics*. *Égypte/Monde Arabe*, N° 32, pp. 71-96.

BANEGAS, R. (1999). *La démocratie est-elle un produit d'importation en Afrique? C. Jaffrelot (dir.), Démocraties d'ailleurs? Paris: Karthala, pp. 509-542.*

BAYART, J.-F. (1983). *Les sociétés africaines face à l'État*. *Pouvoirs*, N° 25, pp. 23-39.

BROMLEY, R. (1998). *Informal Commerce: Expansion and Exclusion in the Historic Centre of the Latin American City*. *International Journal of Urban Studies*, N° 22, pp. 245-263.

BUREAU, L. (2011). *Sudistes au Nord, Sudistes du Nord? Les déplacés du Sud à Khartoum (Soudan) entre marginalisation et citadinisation*. Mémoire de Master 1 Géographie, Université de Paris 1.

CHATELUS, M. (1989). *Espoirs et désillusions de l'économie soudanaise*. M. Lavergne et al., *Le Soudan contemporain*. Paris: Karthala, pp. 519-541.

CHEVRILLON-GUIBERT, R. (2004). *Réseaux commerçants à Khartoum, le cas du suq Libya*. Mémoire de DEA Études Africaines, Université Paris 1.

CHOPLIN, A. (2006). *Fabriquer des villes-capitales entre Monde Arabe et Afrique Noire : Nouakchott (Mauritanie) et Khartoum (Soudan) étude comparée*. Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Paris 1.

- CHOPLIN, A. et FRANCK, A. (2010). A glimpse of Dubai in Khartoum and Nouakchott. *Prestige Urban Projects on the Margins of the Arab World. Built Environment*, vol. 36, N° 2, pp. 64-77.
- COQUERY-VIDROVITCH, C. et NEDELEC, S. (dir.) (1991), *Tiers-Mondes: l'informel en question?* Paris: L'Harmattan.
- CROSS, J. C. (1998). *Informal Politics. Street Vendors and the State in Mexico City.* Stanford: Stanford University Press.
- DENIS, E. (2005). Khartoum: ville refuge et métropole rentière. *Cahier du Gremamo*, N° 18, pp. 87-127.
- DELMET, C. (1993). Construction de l'État et conflits de nationalismes au Soudan, *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, N° 68-69, pp. 87-98.
- DE SOTO, H. (1989). *The Other Path.* New-York: Basic Books.
- DARBON, D. (1990). L'État prédateur. *Politique Africaine*, N° 39, pp. 37-45.
- EL-BUSHRA, E-S. et HIJAZI, N. B. (1995). Two million squatters in Khartoum urban complex: the dilemma of Sudan's national capital. *GeoJournal*, N° 35, pp. 505-514.
- FAYE, O. et THIOUB, I. (2003). Les marginaux et l'État à Dakar. *Le Mouvement Social*, N° 204, pp. 93-108.
- FOURCHARD, L. (2006). Les rues de Lagos: espaces disputés/espaces partagés, *Flux*, N° 66-67, pp. 62-72.
- de GEOFFROY, A. (2009). Aux marges de la ville, les populations déplacées par la force : enjeux, acteurs et politiques. Etude comparée des cas de Bogota (Colombie) et de Khartoum (Soudan). Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Paris 8.
- HART, K. (1973). Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana. *The Journal of Modern African Studies*, vol. 11, N° 1, pp. 61-89.
- JACQUEMOT, P. (1988). La désétatisation en Afrique subsaharienne. *Enjeux et perspectives.* Tiers-Monde, N° 114. pp. 271-293.
- LAUTIER, B. (2003). Les limites de l'économie informelle comme alternative à la mondialisation libérale, *Revue du MAUSS*, N° 21, pp. 198-214.
- LAUTIER, B., de MIRAS, C. et MORICE, A. (1991). *L'État et l'informel.* Paris: L'Harmattan.
- LAVERGNE, M. (1997). Le nouveau système politique soudanais ou la démocratie en trompe l'œil, *Politique africaine*, N° 66, pp. 23-38.
- . (1999). De la ville coloniale au projet islamiste. D. Tribout et P. Vonthron, *Les grandes villes d'Afrique.* Paris: Ellipses, pp. 148-164.
- MEDARD, J.-F. (1990). L'État patrimonialisé. *Politique Africaine*, N° 39, pp. 25-37.
- MEISSONNIER, J. (2006). Marchands de rue à Istanbul. Présence urbaine d'une offre commerciale en perpétuelle recombinaison spatiale. *Istanbul: Les Dossiers de l'IFEA.*
- de MIRAS, C. (1990). État de l'informel, informel et État. *Illustrations sud-américaines.* Tiers-Monde, tome 31, N° 122, pp. 377-391.
- MONNET, J. (2010). Dissociation et imbrication du formel et de l'informel: une matrice coloniale américaine. *Espaces et sociétés*, N° 143, pp. 13-29.
- POST, J. (1995). Selective intervention in Kassala's town center. *Cities*, vol. 12, N° 5, pp. 311-325.
- SAULOUP, G. (2010). Bâtir et vivre la ville : les ouvriers des chantiers de construction à Khartoum (Soudan). Mémoire de Master 1 Géographie, Université de Paris 1.
- . (2011). Les marchands de rue de Khartoum 2. Métropolisation et citoyenneté au cœur de la capitale soudanaise. Mémoire de Master 2 Géographie, Université de Paris 1.
- STAMM, C. (2008). Firmes multinationales, commerce ambulant et mobilité à Mexico. *Espaces et sociétés*, N° 135, pp. 63-78.
- STECK, J.-F. (2003). Territoires de l'informel. Les petites activités de rue, le politique et la ville à Abidjan. Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Paris 10.
- . (2006). La rue africaine, territoire de l'informel. *Flux*, N° 66/67, pp. 73-86.
- STREN, R. (1985). L'État au risque de la ville. Pouvoir et société urbaine en Afrique de l'Est. *Politique Africaine*, N° 17, pp. 74-87.
- YATH, A.Y. (1995). On the Expulsion of Rural Immigrants from Greater Khartoum – The Example of the Dinka in Suq el Markazi, in *GeoJournal*, N° 36, pp. 93-101.

>